

REUNION DU 30 MARS 2018

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire en 2018, les taux 2017, soit :

- taxe d'habitation..... : 15.62%
- taxe foncière (bâti)..... : 12.49%
- taxe foncière (non bâti)..... : 25.55%

L'application de ces taux assure un produit de 160083 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – HOTEL RESTAURANT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	20894.33
Recettes :	20894.33
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	14426.50
Recettes :	14426.50

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	20894.33 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	20894.33 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	14426.50 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	14426.50 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - CHAUFFERIE

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	68311.45
Recettes :	68311.45
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	112102.23
Recettes :	112102.23

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	68311.45 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	68311.45 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	112102.23 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	112102.23 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	662277.59
Recettes :	673672.59
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	860668.13
Recettes :	860668.13

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	704748.59 (dont 42471 de RAR)
Recettes :	704748.59 (dont 31076 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	860668.13 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	860668.13 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - MAISON MÉDICALE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	11641.29
Recettes :	11641.29
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	17683.36
Recettes :	17683.36

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	11461.29 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	11461.29 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	17683.36 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	17683.36 (dont 0,00 de RAR)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE GENCAY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'ADMR de GENCAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que cette association intervient régulièrement sur notre commune,
- décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à l'ADMR de GENCAY, une subvention de fonctionnement de 310€ pour l'année 2018.

INSERTION DU RESEAU TELEPHONIQUE ROUTE DE SOMMIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour l'insertion du réseau téléphonique Route de Sommières, ORANGE prend à sa charge l'esquisse génie civil, l'étude, la réalisation des travaux de câblage et la dépose des poteaux.

La Commune prend à sa charge la fourniture de matériel, la réalisation des travaux de génie civil ainsi que la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

Il présente les devis relatifs à ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- retient le devis de l'Entreprise ANCELIN pour un montant de 39154.27€ TTC

PANNEAUX POUR BIBLIOTHEQUE ET BOITE A LIVRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de la Sté CANTON-ANNONCE pour la réalisation d'une enseigne pour la bibliothèque (panneau dibon avec vinyl quadri polymère format 2m50/0m45) et pour la boîte à livres, un panneau dibon avec vinyl quadri polymère format 2m35/0m35 et un panneau format 0m50/0m50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient le devis de la Sté CANTON-ANNONCE pour un montant de 473.54€ TTC.

TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITE EXTERIEURE AU RESTAURANT RUE DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le restaurant sis Rue de l'Ancienne Poste est actuellement difficilement accessible aux personnes en situation de handicap.

Il présente divers devis relatifs aux travaux de mise en accessibilité (aménagement des accès extérieurs)

Les devis s'établissent comme suit :

- Entreprise STPR..... 27578.40€ TTC
- Entreprise ARLAUD IRIBARREN..... 25346.35€ TTC
- SIMER..... 25171.80€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de confier les travaux au SIMER
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

FEU D'ARTIFICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que le feu d'artifice du 14 juillet sera fourni par la Sté RUGGIERI pour un montant de 2700€.